

Référence	[Modèle "FCE-entreprises"]
Nom du projet	
Nom du titulaire	

Code de la ligne	Description (1)	Coût unitaire (€HT) (2)	Nombre d'unités (2)	Coût total (€HT) (3)
------------------	-----------------	-------------------------	---------------------	----------------------

Tableau 1 : dépenses de personnel (4) (comptes éligibles du PCG (5) : 6247, 631, 633, 641, 645, 647, 648)

1a				0,00
1b				0,00
1c				0,00
1d				0,00
1e				0,00
T1	Total			0,00

Tableau 2 : amortissement d'équipements de R&D (comptes éligibles du PCG (5) : 6122, 6135, 6811)

	description	durée de l'amortissement (en années)			
2a					0,00
2b					0,00
2c					0,00
2d					0,00
2e					0,00
T2	Total				0,00

Tableau 3 : dépenses de sous-traitance (compte éligible du PCG (5) : 611)

3a				
3b				
3c				
3d				
3e				
T3	Total			0,00

Tableau 4 : frais de missions (comptes éligibles du PCG (5) : 6251, 6256)

4a				
4b				
4c				
4d				
4e				
T4	Total			0,00

Tableau 5 : autres dépenses comptabilisées (comptes éligibles du PCG (5) : 601, 6021, 6022, 604, 605, 617, 621, 651)

5a				
5b				
5c				
5d				
5e				
T5	Total			0,00

Tableau 6 : dépenses liées à l'utilisation d'autres équipements de R&D que ceux du tableau 2 (6)

6a				0,00
6b				0,00
6c				0,00
6d				0,00
6e				0,00
T6	Total			0,00

Tableau 7 : autres dépenses (6)

7a				
7b				
7c				
7d				
7e				
T7	Total			0,00

Tableau 8 : dépenses forfaitaires

8a	Encadrement/Assistance	T1 x 20%		0,00
8b	part assise sur les dépenses de personnel	(T1 + 8a) x 40%		0,00
8c	part assise sur les autres dépenses	(T2 + ... + T5) x 7%		0,00
T8	Total			0,00
T	Total des dépenses prévues	T1 + ... + T8		0,00

(1) Catégories de personnel pour le tableau 1

(2) L'unité est l'heure pour les tableaux 1 et 6, l'annuité d'amortissement d'un équipement pour le tableau 2.

(3) Le coût total est égal au produit du coût unitaire par le nombre d'unités, pour les tableaux 1,2 et 6; il est rempli directement pour les tableaux 3,4,5 et 7

(4) Personnel directement affecté au projet (cf. la ligne 8a pour la prise en compte des dépenses de personnel relatives à l'encadrement ou à l'assistance) : préciser une catégorie par ligne (ex : ingénieur de recherche), exprimée en H/an (équivalent temps plein)

(5) Plan comptable général.

(6) A la différence de celles des tableaux 1 à 5, les lignes des tableaux 6 et 7 relèvent de facturations internes.